



Concernant la vente d'un fond de commerce en liquidation

Par patoune

bonjour, ma société, une SARL, n'a pas pu faire face au covid19 et j'ai dû déposer un dossier de mise en faillite au tribunal de commerce qui a été accepté début juillet. La vente aux enchères de l'immobilier et autres se fait le 28 octobre qui vient. J'ai acheté le fond de commerce en 2005, le mandataire en charge du dossier m'a dit qu'il se mettrait en relation avec le propriétaire des murs et qu'il avait 6 mois pour tenter de vendre le fond de commerce et de ce fait qu'il mettrait une pancarte A VENDRE mais rien n'a été fait..

Mais j'ai appris par une personne que j'ai rencontré par hasard que mon commerce allait être repris d'ici peu!! j'appelle donc hier le mandataire et sa secrétaire m'informe que la personne en charge du dossier est en maladie mais que tout ceci est vrai, qu'après discussion avec le propriétaire des murs rien n'a été tenté par le mandataire car ils se sont dit que personne ne reprendrait ce commerce et ce sont ces mots...

Pourtant cette personne reprend bien mon commerce et personne en plus ne m'a informé de tout ça!! on me répond que tout est normal dans ce genre de procédure, est-ce vraiment le cas?

Sinon quels sont mes recours svp?

merci par avance pour votre réponse.

cordialement.